

Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale Etre entendus et défendus

Mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2015

CAPL n°3 (agents) du 18 décembre 2014

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CAP locale pour établir le mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2015. Un mouvement complémentaire n'est pas un mouvement général. D'ailleurs peut-on réellement parler de mouvement !

Au niveau national, il reste 1358 emplois vacants. Ce déficit d'emplois est d'autant plus inacceptables que l'Administration a décidé de ne pas faire appel à l'ensemble de la liste complémentaire.

FO-DGFIP continue d'exiger à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances constatées.

Sur ce mouvement à proprement parlé, à l'issue de la CAPN, seuls 459 agents ont obtenu une mutation sur 1451 demandes, soit un taux de satisfaction de 31.63%.

Au niveau du Pas-de-Calais, c'est 18 agents qui sont concernés !

Cela conforte notre analyse qu'un mouvement principal plus un mouvement complémentaire ne font pas 2 véritables mouvements.

FO-DGFIP continue de revendiquer 2 véritables mouvements de mutation par an !



Parce que cela permettrait de réduire le délai d'attente de ceux qui souhaitent muter.

Et parce que cela permettrait de combler plus rapidement les emplois vacants.

Les élus FO en CAPL n°3 :

Titulaires : Audrey JOLY & Edith VANDENPOORTE

Suppléants : Stéphane BYTTEBIER & Nadège ABROUGUI

Experts : Jacques REGNIER & Coralie VINCENT